

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 1, 15 février 2010

Table des matières

La Commission tripartite a rendu son rapport 2009 sur le marché de l'emploi	2
Canton de Neuchâtel épargné par la sous-enchère salariale	3
La libre circulation reste une «formule gagnante»	4
L'USS veut protéger les salaires suisses.....	6
Les syndicats craignent la xénophobie.....	7

La Commission tripartite a rendu son rapport 2009 sur le marché de l'emploi

29 janvier 2010

La commission tripartite neuchâteloise n'a pas enregistré en 2009 de sévères violations de l'accord de libre circulation des travailleurs conclu avec l'Union européenne (UE). La commission a mené 600 enquêtes l'an dernier.

Les contrôles en 2009 ont porté sur 544 entreprises (+7,3% par rapport à l'année précédente) employant 1180 travailleurs détachés en provenance de l'UE (-17,2%). Onze sanctions pénales sous forme de jours-amende ont été infligées par le Ministère public pour non transmission des documents de contrôle.

Quatre sanctions administratives ont aussi été prononcées, dont trois pour des salaires inadaptés. Treize sanctions pénales et trois peines administratives avaient été infligées l'année précédente.

Les contrôles effectués auprès de 1873 travailleurs européens engagés par des entreprises suisses, avec contrat de travail jusqu'à 90 jours, ont donné lieu à dix sanctions administratives pour non respect des procédures d'annonce. Aucune sanction n'avait été prononcée en 2008.

Indépendants

En outre, sur 257 indépendants contrôlés, huit d'entre eux ont reçu des peines en jours-amende pour n'avoir pas fourni les documents attestant de leur statut d'indépendant. Pour toutes les catégories de travailleurs de l'UE, les sanctions ont ainsi découlé davantage de questions de procédure que de sous-enchère salariale.

«Le taux de chômage élevé ne semble pas entraîner pour l'heure de pressions sur les salaires», a indiqué aujourd'hui à La Chaux-de-Fonds Georges Jeanbourquin, président de la commission tripartite. Lors d'une conférence de presse, il a précisé que les contrôles étaient menés par deux inspecteurs rémunérés à 50% par la Confédération.

Agences de placement

Pour les contrats jusqu'à 90 jours, 45% des 1873 employés contrôlés sont venus en Suisse par l'intermédiaire d'agences de placement, a indiqué Olivier Schmid, responsable des contrôles. Selon lui, la fraude en période de crise porte davantage sur les assurances sociales que sur le régime des travailleurs en provenance de l'UE. /ats

http://www.arcinfo.ch/journal/region/canton/article/242132/la_commission_tripartite_a_rendu_son_rapport_2009_sur_le_marche_de_lemploi.html

Canton de Neuchâtel épargné par la sous-enchère salariale

30.01.2010

Le marché du travail neuchâtelois, notamment dans le secteur de la construction, est épargné par la sous-enchère salariale. C'est le constat de la commission tripartite, qui a effectué 600 contrôles en 2009.

«Il est intéressant de voir l'évolution de la situation en regard de la conjoncture.» Président de la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail, Georges Jeanbourquin a présenté hier les résultats de contrôles effectués en 2009. Après l'horlogerie et la santé, les entreprises de gros œuvre, de second œuvre, de nettoyage et de location de services (travail intérimaire) et l'hôtellerie-restauration ont été contrôlées, selon les directives de la Confédération. Le canton de Neuchâtel s'est aussi intéressé aux salons d'esthétique et de coiffure, aux pharmacies et au commerce de détail.

Onze sanctions pénales ont été administrées à des entreprises européennes ayant détaché leurs travailleurs en Suisse pour 90 jours ou moins. Quatre sanctions administratives ont été infligées, soit trois pour salaires inadaptés et une pour défaut d'annonce. Ces entreprises sont «essentiellement françaises et allemandes», précise Olivier Schmid, chef du Service cantonal de surveillance et des relations du travail. Au total, 507 entreprises concernant 1425 travailleurs ont été contrôlées.

Les inspecteurs du service ont aussi contrôlé 257 travailleurs indépendants. Il s'agit de «vérifier le statut d'indépendant dans le pays d'origine», explique Olivier Schmid. Huit sanctions pénales ont été infligées.

Par ailleurs, le statut de 1873 travailleurs étrangers engagés pour moins de 90 jours par des entreprises suisses a aussi été examiné. Près de 60% de ces personnes ont été engagées par des entreprises de location de services. Dix sanctions administratives ont été prononcées par le service cantonal des migrations pour ne pas avoir respecté les procédures d'annonce lors de l'engagement de travailleurs européens.

Pour les salons de coiffures, la santé, les services à la personne et le commerce de détail, 165 dossiers ont été ouverts. Ils portent sur 367 personnes. Pour l'instant, deux dossiers non conformes sur les 49 bouclés ont été signalés. Ils concernent le commerce de détail.

Sur un plan plus général, «avec la crise, il y a davantage d'infraction dans les assurances sociales», constate Olivier Schmid. «En fonction de la situation économique, les infractions changent.» Huit inspecteurs chassent le travail au noir et la fraude aux assurances sociales.

Rappelons que la commission tripartite est chargée de prévenir le risque de sous-enchère salariale à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes.
/DAD

http://www.arcinfo.ch/journal/region/canton/article/242548/canton_de_neuchatel_epargne_par_la_sous_enchere_salariale.html

La libre circulation reste une «formule gagnante»

09.02.2010

Le PLR a mené l'enquête sur les effets de la libre circulation. Ses conclusions: ni pression sur les salaires ou sur le taux de chômage, ni hausse de la criminalité, ni abus de prestations sociales.

Le conseiller national Johann Schneider-Ammann l'avait promis avant le dernier vote sur la libre circulation (8 mars 2009, extension à la Bulgarie et à la Roumanie): il ferait le bilan un an plus tard, pour montrer que les opposants avaient tort de peindre le diable sur la muraille. Promesse tenue: il est venu hier avec une étude chiffrée, avec des résultats «clairs et très positifs».

Durant la campagne référendaire, l'UDC assurait que l'écart des niveaux de salaires avec les nouveaux pays de l'UE provoquait en Suisse un nivellement par le bas, que le chômage des Suisses augmenterait, que des bandes de jeunes Roms se formaient en raison d'une immigration incontrôlée, et qu'une hausse des abus dans les assurances sociales était inévitable.

Rien de tout cela ne s'est produit, affirme Johann Schneider-Ammann, également président de Swissmem (l'organisation faîtière de l'industrie des machines). Avec l'arrivée de nombreux employés hautement qualifiés et les contrôles des commissions tripartites, le niveau salarial est similaire entre Suisses et étrangers. Et il continue de s'élever.

Si le taux de chômage augmente, c'est en raison de la crise économique. Et le chômage frappe davantage les étrangers, notamment les moins qualifiés.

S'il y a «concurrence» dans ce domaine, ajoute le député bernois, ce n'est pas entre Suisses et étrangers, mais entre groupes d'étrangers plus ou moins qualifiés. Quant à la criminalité, le conseiller d'Etat bernois Hans-Jürg Käser, responsable de la police, est venu en renfort avec les chiffres de son canton.

Non seulement il n'y pas eu d'augmentation, mais les auteurs de délits venant des pays de l'UE sont moins nombreux, dit-il. Les récents cambriolages, par exemple, ne sont pas le fait de Roumains, mais de Géorgiens. Fulvio Pelli, président du PLR, dénonce une autre «fiction»: aucun abus notoire n'est à signaler dans la perception de prestations d'invalidité, de chômage ou de vieillesse. Les statistiques montrent plutôt que, par rapport à leur nombre, les étrangers émargent moins aux assurances sociales. Et leurs cotisations représentent un apport non négligeable.

Bref, la libre circulation est une «formule gagnante» pour la Suisse, dit le PLR. Sa vice-présidente romande, la conseillère nationale Isabelle Moret, note d'ailleurs qu'en comparaison internationale, la Suisse sort de la crise avec une croissance supérieure, un chômage nettement plus bas et une dette publique en régression, alors qu'elle a explosé ailleurs.

Si ce bilan du PLR correspond à une promesse faite il y a un an, c'est aussi une réponse aux positions de l'UDC, qui n'ont pas varié. Son groupe parlementaire a en effet déposé une motion exigeant la résiliation de l'accord de libre circulation et sa renégociation. Notamment pour restreindre le droit aux prestations sociales et au regroupement familial.

Les Chambres fédérales ont d'ailleurs inscrit à leur session de mars un débat extraordinaire sur les thèmes du chômage et de la migration. Demain, l'Union syndicale suisse annoncera la couleur en matière de libre circulation et de mesures d'accompagnement. Sans oublier l'enjeu de la révision de l'assurance chômage, dont le durcissement devrait entraîner un référendum. /FNU

http://www.arcinfo.ch/journal/suisse/article/245229/la_libre_circulation_reste_une_formule_gagnante.html

L'USS veut protéger les salaires suisses

11.02.2010

La crise financière met la pression sur les salaires, selon l'Union syndicale suisse (USS) et Unia. Les syndicats exigent en conséquence un nouveau train de mesures contre la sous-enchère salariale dans le cadre de la libre circulation des personnes avec l'Union européenne.

En pleine crise, "des mesures d'accompagnement doivent empêcher que les nouvelles embauches soient faites à des conditions moins bonnes qu'avant", a relevé jeudi à Berne Paul Rechsteiner, président de l'USS. Auquel cas la main-d'oeuvre indigène serait évincée par rapport aux immigrés, selon le conseiller national (PS/SG).

L'USS demande dès lors "plus de punch" et une plus forte régulation du marché de l'emploi, sans remettre en cause la libre circulation. Elle réclame des conventions collectives de travail (CCT) avec salaires minimaux dans l'industrie et la santé, de même que dans les branches de la sécurité et du nettoyage.

Dans ces secteurs couverts par CCT ne fixant pas de rémunérations minimales, on constate une tendance à la baisse des salaires versés aux nouveaux immigrés, souligne Paul Rechsteiner. Effet de la libre circulation des personnes, cette évolution "est inquiétante et met en danger le but visé, à savoir la protection des salaires suisses", a-t-il ajouté.

Durcir les contrôles

Problème, même les CCT pourvues de salaires minimaux obligatoires sont régulièrement violées, observe l'USS. Sans contrôle, les entrepreneurs délèguent le travail à des sous-traitants, qui pratiquent des salaires inférieurs aux dispositions conventionnelles, selon l'organisation faïtière des syndicats.

Pour remédier à cette situation, l'USS exige notamment une base légale permettant une application rigoureuse des amendes. Unia souhaite de plus un durcissement des contrôles du travail pseudo-indépendant, indique son coprésident Renzo Ambrosetti.

Dans le travail temporaire également, un renforcement des contrôles est nécessaire. En plus des salaires, il s'agit de protéger les conditions de travail, précise Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS. Ces dernières sont particulièrement péjorées dans le domaine de la santé, que les Suisses abandonnent rapidement.

Soutenir les régions frontalières

Au lieu de leur offrir un encadrement satisfaisant, les employeurs recrutent à l'étranger, déplore Daniel Lampart. C'est pourquoi il faut limiter le travail sur appel et offrir des facilités à même de concilier famille et profession, d'après lui.

A l'intention des régions frontalières, l'USS exige des dispositions spéciales, car elles subissent de fortes pressions salariales. La Confédération devrait leur verser au total un demi-million de francs par an pour reprendre le dessus, estime Renzo Ambrosetti.

Le PLR, qui tenait conférence de presse sur le même sujet au début de la semaine, ne voit de son côté pas de raison spécifique d'intervenir. L'élargissement et la prolongation de l'accord sur la libre circulation est une "pierre angulaire du succès" helvétique et demeure "la voie royale".

http://info.rsr.ch/fr/news/L_USS_veut_proteger_les_salaires_suissees.html?siteSect=2010&sid=11796757&cKey=1265894465000

Les syndicats craignent la xénophobie

12.02.2010

En période de crise et de chômage, la protection des salaires qui accompagne la libre circulation doit être renforcée, a affirmé hier Paul Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse (USS). Car la pression sur les salaires menace la main-d'œuvre indigène. Une «bombe à retardement sociale qui ne profitera qu'aux démagogues xénophobes», selon Renzo Ambrosetti, coprésident du syndicat Unia.

Exemple frappant à Genève, dans le secteur de la chimie. Selon Unia, entre 2000 et 2008, les écarts de salaires entre indigènes et frontaliers se sont creusés de 10,7% à 16,3%. Dans le même temps, la part des frontaliers dans ce secteur est passée de 18% à 34%. Et le salaire moyen n'a presque pas progressé. Conclusion: on remplace le personnel suisse par des frontaliers moins payés.

Des problèmes analogues sont constatés dans l'économie domestique et le travail temporaire, deux branches où des conventions collectives de travail (CTT) peinent à voir le jour. Sur certains grands chantiers (NLFA), la délégation de travaux à des sous-traitants permet de contourner les CCT existantes. Il y a aussi la question des «faux indépendants», particulièrement nombreux au Tessin.

Pour remédier à ces carences, l'USS demande un renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation. Avec des CCT là où il n'y en a pas, une extension des CCT existantes à l'ensemble de la branche, ou encore la fixation de salaires minimaux dans les CCT. Quand une CCT ne peut être mise en place, il faut imposer des contrats-types avec salaires minimaux.

Même dans l'horlogerie des améliorations sont nécessaires, selon Unia. Là, la CCT lie trois quarts des entreprises et plus de 80% des salariés, mais elle devrait s'appliquer à toute la branche et fixer des salaires minimaux en fonction des qualifications. A ce sujet, la Convention patronale de l'horlogerie rappelle que la CCT actuelle, de 2007, est en vigueur jusqu'à fin 2011.

Daniel Lampart, responsable des questions économiques à l'USS, note encore que le secteur de la santé, confronté à un manque de personnel suisse, nécessite des mesures particulières. Trop peu de gens se forment dans ce domaine, mais aussi trop de gens formés le quittent, parce que les conditions de travail se détériorent et ne permettent plus de concilier profession et famille. /FNU

http://www.arcinfo.ch/journal/suisse/article/246161/les_syndicats_craignent_la_xenophobie.html